

RENDEZ-VOUS DE

LIAISON



LES OBJECTIFS

PERMETTRE

un contact entre le salarié et l'employeur

FACILITER

le retour du salarié en entreprise

INFORMER

sur les dispositifs d'accompagnement au retour en emploi

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout salarié en arrêt de travail d'une durée d'au moins 30 jours

RDV NON MÉDICAL

RDV NON OBLIGATOIRE

ROLE DE L'ISTF ?

Notre cellule PDP peut être associée à ce rendez vous pour informer sur les dispositifs de retour à l'emploi et accompagner leur mise en place



Plus d'information :

cellulepdp@istfecamp.fr

istfecamp.fr

*PDP : Prévention de la désinsertion professionnelle